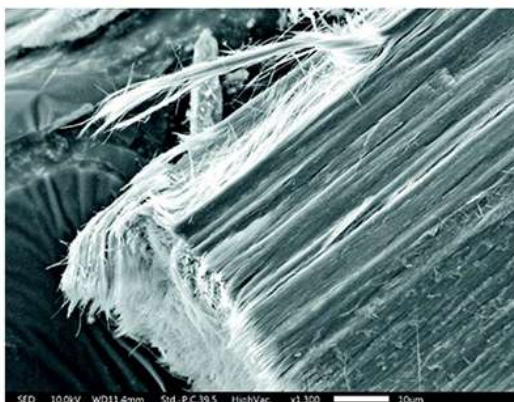




Gros plan

Amiante : des manques perdurent

Par Yann Mainguet / [yann.mainguet@lnc.nc](mailto:yann.mainguet@lnc.nc) | Créé le 24.06.2019 à 06h46 | Mis à jour le 24.06.2019 à 09h43



Sur des terrains naturels amiantifères ou dans des bâtiments anciens composés d'amiante, des règles strictes d'intervention doivent être respectées. Photos LAPORTE-UNC et CLUSTER AMIANTE

Alors que des experts se rassemblent en fin de semaine pour étudier l'amiante environnemental, les pratiques dans le BTP demeurent contrastées face à ce risque sanitaire. Les professionnels estiment en outre que la réglementation locale sur la protection des travailleurs doit être revue.

Du beau monde est attendu, à la tribune comme en salle. Proposée par le CNRT Nickel et son environnement (Centre National de Recherche Technologique) ainsi que l'Université de Nouvelle-Calédonie, une réunion de travail sur l'amiante environnemental se tiendra vendredi, à l'IRD de Nouméa. Une équipe scientifique poursuit ses travaux en concertation avec des spécialistes italiens. Une nécessité, car le Caillou est particulièrement exposé au risque. Les pathologies imputables à l'amiante, présent dans les bâtiments anciens ou à l'état naturel, s'avèrent la deuxième cause de maladies professionnelles sur le territoire.

Des efforts sont pourtant fournis. La Cafat, la Direction du travail et de l'emploi, ainsi que le Service médical interentreprises du travail (Smit), élaborent par exemple des communications à l'intention des entrepreneurs, des salariés ou des particuliers. Un cluster Amiante rassemblant une vingtaine d'entreprises privées, offices publics, ou laboratoire, a vu le jour fin 2017. Et les professionnels du BTP soulignent l'écoute du gouvernement. Des engagements, face à un constat lourd : « le risque amiante n'est pas assez pris en compte en Nouvelle-Calédonie, d'autant qu'il n'est pas visible.

### **La délibération n'a jamais été mise à jour.**

La prévention a un coût qui n'est pas toujours prévu par les maîtres d'ouvrage » confiait, en décembre dernier, Philippe Di Maggio, chef du service prévention des risques professionnels à la DTE, à l'issue d'une matinée thématique. « Notre rôle est de sensibiliser les entreprises, mais aussi les institutions ».



*Franck Ollivier, président du cluster Amiante, et Olivier Thirionet, du LBTP NC, l'un des concepteurs du guide des bonnes pratiques, ont formulé des propositions d'amélioration de la réglementation. Photo Y.M.*

### « Discours commun »

Des améliorations sont possibles. « Les obligations réglementaires sont en deçà des exigences des bonnes pratiques » observe Olivier Thirionet, chef de la division matériaux à LBTP (Laboratoire du BTP, bureau d'étude spécialisé dans l'ingénierie des sols et des matériaux). Pour les activités générales, la réglementation locale, relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante, date de 1997, et « cette délibération n'a jamais été mise à jour ». Exemple d'écart entre le texte et les progrès techniques : dédiée au suivi de l'exposition du travailleur, la méthode d'analyse par microscope, préconisée dans la réglementation locale, n'existe plus en Métropole depuis 2012. De fait, ce décalage peut compliquer le propos avec un client devant une facture un peu plus élevée car les derniers développements ont été respectés.

En Calédonie, les pratiques des désamianteurs, normées, réglementées, suivent les préceptes d'un organisme de référence, l'Institut national de recherche et de sécurité, ou INRS. En revanche, dans le BTP, les comportements face à l'amiante sont vraiment hétérogènes. Un vrai problème. Conçu par des professionnels, en partenariat avec la DTE et la Cafat, un guide des bonnes pratiques dans les opérations de bâtiments et de travaux publics, a été publié en fin d'année dernière. En outre, le cluster Amiante a instauré avec l'AFBTP (association de formation du BTP), depuis février 2018, une formation pour les interventions sur les matériaux amiantés, surtout destinée aux artisans. La conduite sera adéquate « si le cadre est commun - avec un contenu pédagogique, une durée, etc. - et si le discours est commun » soutient Franck Ollivier, gérant d'une société de désamiantage et président du cluster, qui, comme des collègues, aimerait bien labelliser cette formation. Et pour cause, des cours recensés ici et là sont à géométrie variable. « Tous les gros bailleurs sociaux, toutes les mairies, font la démarche de rechercher l'amiante. Malheureusement, il y a aussi des démolitions qui se font le week-end, en deux jours... ». La découverte d'amiante sur un chantier peut entraîner un surcoût de travaux pour le retrait de la matière, de 20 à 30 %. Le risque sanitaire lui est réel.

---

### « Il y a un grand intérêt à étudier le cas calédonien »

**CHRISTINE LAPORTEMAGONI, MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN GÉOCHIMIE**



« Il nous manque encore des connaissances sur l'évaluation du risque, remarque Christine Laporte-Magoni. Il ne faut pas être dans la paranoïa non plus. » Photo Cyril Terrien

### **Les Nouvelles calédoniennes :**

#### **Existe-t-il une cartographie récente de la présence d'amiante environnemental en Nouvelle-Calédonie ?**

Oui. Ce travail a été réalisé, au départ, lors du premier programme CNRT sur l'amiante, par le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) et la Dimenc (Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie). Cette étude se poursuit, de façon régulière. En termes de répartition géographique, une grande partie du territoire est concernée. C'est particulièrement vrai dans les massifs ultrabasiques exploités par l'activité minière. Mais c'est également vrai au niveau des formations du Nord hors mine et de la chaîne centrale. Si les données sont ramenées au kilomètre carré, la densité des occurrences d'amiante est très significative en Nouvelle-Calédonie. La zone la plus protégée est Nouméa, Grand Nouméa et les Îles Loyauté.

**Ce cancer a une latence de vingt à trente ans.**

#### **La dispersion des fibres émises dans l'air et l'eau a fait l'objet de réflexions. Quels en sont les résultats ?**

L'identification des occurrences va nous indiquer, qu'à tel ou tel endroit, nous avons des minéraux qui peuvent se déliter pour former des fibres qui ont un effet pathogène. Malheureusement, le cancer caractéristique de l'amiante, le mésothéliome, ne peut pas se guérir. Ce cancer a une latence de vingt à trente ans. C'est-à-dire qu'entre l'exposition et le développement de la maladie, il peut se passer vingt à trente ans. Il est donc difficile de remonter à l'histoire initiale. Ce que les études scientifiques ont récemment révélé, en partant de la base des observations faites par les personnes travaillant à proximité d'affleurements d'amiante, c'est que ces affleurements ne sont pas inertes et vont réagir avec les effets de l'eau de pluie et des variations de température. Se produit alors une augmentation de leur altération qui provoque une libération croissante des fibres dans l'air et dans l'eau par le ruissellement.

#### **Le Calédonien peut être confronté à une certaine méconnaissance de son propre terrain...**

Au départ, en Nouvelle-Calédonie, la problématique de l'amiante a été surtout liée au revêtement d'un enduit, le Pø, qui était utilisé sur les cases. Dans ce revêtement, se trouvait un minéral blanc, la trémolite, qui est un amiante très pathogène. C'est un minéral que les gens avaient dans leur environnement. On peut avoir des affleurements d'amiante à proximité des lieux de vie. S'il y a peu d'altération, tant qu'il n'y a pas de manipulations, il n'y a pas de risque. C'est l'émission des fibres qui va provoquer un risque.

#### **Quels points méritent encore des recherches particulières ?**

Même si ces minéraux peuvent être connus ailleurs, ils peuvent avoir une partie de leur composition qui est spécifique à l'endroit, au contexte géologique. C'est lié au climat, à leur altération, à leur environnement, etc. C'est le cas en Nouvelle-Calédonie. Cette hétérogénéité peut leur donner des propriétés pathogènes qui leur sont propres. Voilà pourquoi il y a un grand intérêt à étudier ce qu'il se passe en Nouvelle-Calédonie. D'autant que

certain minéraux, comme l'antigorite, ne sont pas étudiés ailleurs, puisqu'ils ne sont pas identifiés comme des amiantes. L'antigorite est un minéral qui est identifié comme amiante dans la loi uniquement en Calédonie. Ce minéral a la capacité de se déliter en fibres comme son cousin germain, le chrysotile, qui lui est reconnu comme étant pathogène depuis longtemps. Mais il n'existait aucune étude scientifique propre à la toxicité de l'antigorite, ni à son comportement à l'affleurement. Nous avons mené une étude franco-italienne, financée par le CNRT et achevée en 2017, pour acquérir des données scientifiques spécifiquement sur les amiantes de Nouvelle-Calédonie.

---

## Interdiction

L'arrêté interdisant l'importation, l'utilisation et la vente d'amiante sous toutes ses formes, date de 2007 en Calédonie. En Métropole, la même mesure remonte à 1997.

---

## Rappel

Le cluster Amiante note que le diagnostic amiante est obligatoire avant tous travaux et toute démolition, ainsi qu'avant la vente d'un bien.

---

## Utilisation

Les fibres d'amiante ont des propriétés remarquables (résistance à la chaleur, aux produits chimiques, isolation phonique et électrique...) mais ne sont pas sans danger.

---

## « 80 kg d'amiante sont produits dans le monde chaque seconde. »

Le guide des bonnes pratiques BTP.

## Repères

### Défaut

Sur des chantiers où a été authentifiée la présence d'amiante environnemental, la réglementation issue d'une délibération et d'un arrêté de 2010 n'est pas toujours suivie, parce que « des salariés ne sont clairement pas formés » constate Olivier Thirionet, du LBTP NC. Des employés oeuvrant généralement dans le terrassement ou les VRD, voirie et réseau divers.

### Danger

La principale voie d'entrée des fibres d'amiante dans l'organisme étant l'inhalation, les risques pour la santé liés à une exposition aux fibres d'amiante concernent principalement des pathologies du système respiratoire, selon l'Anses, l'Agence nationale de sécurité sanitaire.

### Mine

Les mineurs de Nouvelle-Calédonie se sont rassemblés, il y a plus de trois ans, pour établir des règles communes face au risque de l'amiante. Et ce, dans le but de publier un guide propre des bonnes pratiques, avec l'appui de la Dimenc et du BRGM. Sont évoqués l'identification du minéral, les formations, les tenues, l'air dans les cabines des dumpers, etc.

**Source URL:** <https://www.lnc.nc/article/nouvelle-caledonie/amiante-des-manques-perdurent-asdasdad>